



PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE - 5 AOUT 2013							
Direction de l'Environnement	N°	24 279						
	Dir	CM juri.	CM EDT	CM cyné	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS	7/10/11 - 2 BSI - 28/8 - PH							

Païta, le 31 août 2013

N° 2013/38.73 FM/RG
Direction des Services Techniques
Service Infrastructure – Voirie - Environnement

CA N° 3739 et 3740 du 12/07/2013

Objet : Mise en service des STEP

Réf : votre courrier n° 2013-22896/DENV du 9/07/2013

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier ci-dessus référencé et conformément à l'article 415-7 du Code l'environnement de la Province sud, je vous informe de la mise en service des stations d'épuration du centre de secours et d'incendie, de l'arène du sud et de l'école Païta sud.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulant les différentes informations concernant ces installations et leur maintenance.

Désignation	Type de STEP	Poste de relevage	Nbre éq/hab	Date mise en service	Entreprise maintenance	Date contrat
STEP du centre de secours et d'incendie	Miniflo	Oui	75	24/06/2011	ROTOCAL	20/06/2011
STEP de l'école Païta Sud	Biodisque	Oui	175	18/02/2013	SOCOMETRA	05/06/2013
STEP de l'arène du sud	Biodisque	Oui	150	01/06/2011	CDE	01/06/2011

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le MAIRE
Pour le Maire et par délégation
le 1^{er} adjoint
Harold MARTIN

MONSIEUR LE DIRECTEUR
DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA PROVINCE SUD
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

Mairie de Païta - BP7
98890 - Nouvelle-Calédonie
Tél. 35 21 11 - Fax 35 30 47
Courriel: secretariat.general@ville-paita.nc